

Emeute au Arcs

En résumé,

L'affaire de l'émeute ayant suivi l'annonce de la vente de la chapelle Sainte Rossoline en janvier 1792 est connue grâce à une lettre M. Antoine Truc.

Pour en savoir,

Le Directoire de Draguignan avait décidé que la chapelle de Ste Rossoline au terroir des Arcs serait vendue à l'enchère comme domaine national. La municipalité des Arcs s'était fait autoriser à l'acquérir. Mr Jean Larreguy, domicilié à Marseille, acquéreur de l'enclos dans lequel se trouve cette chapelle, désirait aussi, pour objet de convenance, d'en faire l'acquisition au moins d'une partie. Il avait prié monsieur Antoine Truc, comme son ami, de proposer à la municipalité d'en faire l'acquisition en commun de manière à concilier les divers intérêts. Celui de la municipalité était de conserver à la dévotion des habitants, la chapelle, les reliques de Ste Rossoline et un romérage le jour de sa fête. Celui de Mr Larreguy s'accordait facilement avec celui-là. Mr Truc fit part au maire le sieur Autriq, maçon, et au greffier de la commune le sieur Joseph Clappier, des intentions de Mr Larreguy. Le maire les trouva convenables à l'intérêt de la commune, mais voulut consulter le conseil municipal.

Le lendemain, qui était un lundi 23 janvier 1792, le maire hocha la tête et le greffier Clappier dit à Mr Truc qu'on convoquerait une assemblée générale des habitants pour leur communiquer les intentions de Mr Larreguy et que le peuple, et même les gens de Trans et du Muy se soulèveraient. Mr Truc s'écria « Ce seraït provoquer un incendie que cette convocation ! La municipalité sera responsable des événements ! » Et il se retira. Il écrivit à Mr Larreguy le résultat de sa commission et partit le même jour pour Bargemon où il était envoyé comme commissaire chargé de surveiller la répartition des contributions. Il ne revint aux Arcs que le samedi 11 Février, c'est-à-dire 3 semaines après pour retourner bientôt après à son poste.

Pendant ce temps il y eut une révolution aux Arcs; le samedi 28 janvier au soir, des émissaires parcoururent les cabarets en disant qu'il fallait se soulever. Le 29 au point du jour un cercueil de la commune fut placé devant la porte de M. Féry ainé, avec cette inscription en gros caractères « Féry voici ton cercueil, Ste Rossoline est à nous ! » A ce signal des attroupements se forment de toutes parts, principalement au carrefour de la Croisière devant la maison de M. Fedon notaire, devant celle de M. Féry, on pousse le cercueil dans la maison Féry dès que la porte en est ouverte, puis au lieu de dissiper ce rassemblement, la municipalité envoie le valet de ville publier au son de la trompette la vente de Ste Rossoline pour le lendemain. Cette proclamation incendiaire dans la circonstance, eut tout l'effet qu'on était en droit d'en attendre.

Partout où la trompette a sonné des cris s'élèvent contre M. Larreguy, Féry Truc et Roustaguène « Aux Aristocrates à la lanterne! Il faut avoir leur peau! Il faut les tuer! » Des émissaires parcourent les rues, excitent le peuple en répandant des bruits absurdes, mais appropriés à la crédulité populaire. L'un disait que M. Larreguy pousserait l'enchère jusqu'à un million pour ruiner la communauté; que les caisses de l'argent étaient chez le sieur Roustaguène; que si la Sainte était ôtée aux habitants, ils n'auraient plus aucune récolte, ainsi que cela était arrivé lors de la translation de St Jean du Désert (saint en bois); on observait qu'il n'avait jamais grêlé dans le quartier où était la Sainte. Un autre répandait que M. Larreguy voulait faire une savonnerie à la chapelle; un troisième que MM. Truc et Féry voulaient y établir leur fabrique de soie.

Et enfin que M. Larreguy était caché chez M. Truc. Le Clappier, secrétaire de la commune, allait de cabaret en cabaret, cherchant à soulever le peuple, les têtes faibles ou fanatiques s'exaltent; on tente d'enfoncer la porte de la chapelle des Pénitents Blancs pour en enlever le cercueil et le poser devant la porte de M. Truc (qui était absent); à défaut il est question d'y placer une potence ! Une bande de 13 malheureux excités par les suggestions et la misère, se forme et annonce qu'elle va enfoncer les portes et mettre tout au pillage.

Dans ces moments terribles Pierre Truc, frère de M. Truc, sort de leur maison, s'approche du groupe et leur lit une lettre de M. Larreguy, où des sentiments très honnêtes pour la municipalité et les habitants des Arcs étaient exprimés. Cette lettre passe de main en main, la lecture calme les esprits justes mais bientôt le bruit se répand que cette lettre est supposée, qu'on ne peut s'y fier et 200 jeunes gens partent s'armer de bûches de bois dans le bucher de la filature de soye du sieur Fedon aîné, juge de paix du canton. Ce bucher attenant à la campagne qu'il habite, se trouve comme par miracle ouvert un dimanche !

Cette troupe peu redoutable par elle-même, est mise en avant pour exciter la colère par ses insultes. Elle parcourt les rues en criant contre MM. Larreguy, Truc Roustagène et Féry « Aux Aristocrates à la lanterne ! » Elle s'arrête devant les maisons de ces personnes, y redouble ses cris, frappe aux portes de ces maisons avec leurs bûches, lancent des pierres aux portes et aux fenêtres. Si trop sensible à ces attaques, l'une de ces personnes eut repoussé par des menaces ou des coups cette bande d'enfants perdus, les hommes eussent paru. C'était alors le signal des massacres ou des dévastations. Ces jeunes garçons trouvaient dans toutes les rues des gens qui les excitaient à crier. « Si on vous frappe » disait-on « tuez-les ! » Le sieur Clappier parcourait les rues en applaudissant, et la bande fut reçue le dimanche soir chez M. Fedon cadet, notaire où on les fit boire et manger. Elle continua ses rondes, ses cris et ses provocations jusqu'à deux heures dans la nuit. Ni municipalité ni juge de paix ne se montrèrent pour la faire retirer.

Le lendemain lundi 30 janvier 1792, était le jour de l'adjudication. Au point du jour, le nommé Gilli, tambour major de la Garde Nationale, le sabre en bretelle, accompagné d'un tambour qu'il fait battre, parcourt les rues, rassemble un certain nombre de citoyens, la plupart honnêtes mais réduits, excités, trompés et liés par un faux point d'honneur à un serment contraire aux lois. Quatre-vingt hommes partent, quelques-uns armés de fusils ; le valet de ville excitait les plus tardifs. Ils avaient à leur tête le fils cadet du médecin Pascal, un fusil à la main. En passant à Trans, ils cherchent à ameuter le peuple de ce village, poussent des cris contre M. Féry qui en est originaire, insultent et menacent ses sœurs.

Les menaces et les cris retentirent jusque dans la salle du Directoire où se faisaient les adjudications. M. Féry qui avait une procuration de M. Larreguy, reçue en l'absence de M. Truc pour enchère sur la chapelle, seul ou de société avec la municipalité n'y parut pas. La chapelle fut adjugée à la municipalité sur l'offre de ses six commissaires à la tête desquels était le sieur Clappier. Cette adjudication aurait dû apaiser les esprits, mais les moteurs de l'émeute se souciaient peu de la Sainte il leur fallait du désordre et s'il se pouvait du sang.

En repassant à Trans, on insulta encore par des cris et des menaces M. Féry et sa famille, on répand le bruit qu'il est caché dans les bosquets du château et on s'y porte.

Quelques personnes du pays voyant passer Clappier lui demandent des nouvelles de M. Ferry. Il est foutu ! leur répond-il avec la chaleur de la passion.

La troupe arrive aux Arcs, tambour battant, à l'entrée de la nuit et en poussant des cris affreux. Des jeunes gens de 10, 15 et 18 ans sont de nouveau rassemblés. Ils recommencent leurs rondes et leurs cris de prescription ; ils frappent aux portes de MM. Truc, Féry et Roustaguène ; y lancent des pierres en criant « sort ! sort ! nous te tuerons ! M. Truc se présente sur sa porte, une pierre vient se briser contre le jambage en pierre de taille et manque M. Truc de deux doigts.

Ce n'est qu'en se tenant renfermés dans leurs maisons que MM. Roustaguène, Féry et la famille de M. Antoine Truc ont échappé à la mort. Ils ont passé deux nuits dans les alarmes, à veiller dans des transes mortelles et des préparatifs suprêmes.

Ces scènes affreuses se terminent enfin par des salves de mousqueterie tirées devant la porte de M. Fedon, notaire, en signe de victoire et de réjouissance !

La municipalité fut coupable, pendant ces trois journées, d'un silence criminel, d'actes imprudents, sinon prémedités et incendiaires par les circonstances, et avec elle, furent coupables : le major commandant la Garde Nationale, le médecin Pascal qui souffrit que son tambour major fit battre la caisse, le juge de paix et officier de police M. Fedon ainé, qui est resté dans l'inaction, souffrant qu'à côté de chez lui, dans son propre bûcher ouvert comme par miracle un dimanche, la troupe.

provocatrice des jeunes gens se soit armée, et enfin les moteurs cachés, les fauteurs, les émissaires.

En rentrant aux Arcs M. Truc apprit avec chagrin ces affreuses nouvelles et les insultes que sa maison a reçues. Il reconnut bien vite la main d'où venait toute cette oppression et ne pouvant se faire justice lui-même, il porta plainte au Procureur du Roi à Draguignan demandant en outre l'envoi de troupes de ligne pour assurer la tranquillité publique aux Arcs. La suspension provisoire de la municipalité coupable et l'envoi de Commissaires du Directoire dont la première opération sera avant toute autre d'éclairer et de calmer les esprits en faisant publier que la chapelle, les reliques et le roméage de Ste Rossoline seront conservés aux habitants. Il demandait aussi que les clefs de la chapelle de Ste Rossoline et son service soient confiées à l'association pieuse des Pénitents Blancs et que la communication de cette chapelle avec le couvent appartenant aujourd'hui à M. Larreguy, soit fermée par un mur.

Cette précaution n'était pas inutile quand on sait en quelles mains se trouvaient les clefs de la chapelle où reposent les reliques, quand on sait ce que peuvent la haine et la méchanceté armée et disposant des torches du fanatisme et quand on songe au sang qu'à fait couler à Avignon, entre tant d'autres exemples, un coup de pinceau donné sur les joues d'une statue de la Vierge.

Ces craintes étaient encore augmentées par l'annonce qui se faisait d'une procession générale à Ste Rossoline pour le premier dimanche de carême et par les suites que pouvait avoir cette réunion d'hommes crédules excités par d'autres hommes habilement cruels.

Il était urgent de pourvoir à la sûreté, à la tranquillité publique et au respect de la loi, ou bien la mort de et celle de plusieurs autres bons citoyens étaient certaines. La justice la vengerait sans doute mais ne rendrait pas à la patrie des enfants qui donneraient volontiers leur sang pour elle et qui mourraient désespérés de le verser pour une cause aussi vile qu'injuste.

Aux Arcs le 15 février 1792.

Résumé d'une longue lettre de M. Antoine Truc, appartenant à Mme Gavoyn née Truc-Larreguy.